Charente

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

L'ÉLU(E) ET LE CAUE

DE L'IDÉE AU PROJET

Quel devenir pour ma commune ?

Quels enjeux sont propres à mon territoire ?

Quels projets dois-je favoriser ?

Comment intégrer les enjeux du changement climatique dans mon projet ?

Vos responsabilités en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement sont considérables. Elles appellent une compréhension des enjeux, des compétences et des conseils toujours plus pointus.

Votre Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est là pour vous aider à exercer vos responsabilités de maître d'ouvrage.

Comment aménager cet espace public ?

Que faire de ce bâtiment ?

Comment redonner de l'attractivité à ma commune ?

Le CAUE

PROXIMITÉ

• Présent sur le terrain depuis plus de 40 ans
• Connaissance et prise en compte des caractéristiques locales
• Collaboration étroite avec les représentants de la collectivité
• Travail avec les parties prenantes et les acteurs locaux

CONFIANCE

• Indépendance de l'acte professionnel garantie par ses statuts, sa gouvernance spécifique et le désintérêt financier vis à vis de la maîtrise d'oeuvre
• Compétences professionnelles
• Transparence et pédagogie
Aide à la décision prise par les élus

QUALITÉ

• Intervention en amont des partenaires institutionnels pour un conseil efficace
• Objectif permanent de recherche de la qualité des projets prenant en compte les moyens disponibles
• Attention portée à la cohérence de la démarche

TRANSVERSALITÉ

• Approche pluridisciplinaire et élargie des enjeux et des projets
• Association de thématiques et d'acteurs autres que ceux et celles qui sont propres au cadre de vie

CONTINUITÉ

• Mémoire des collaborations antérieures et anticipation des projets futurs
• Construction d'une culture commune et d'une mémoire collective des projets
• Conception contemporaine qui combine approche patrimoniale et prospective

INNOVATION

• Méthodes et techniques adaptées aux moyens et objectifs locaux
• Recherche de solutions innovantes et pragmatiques respectueuses des enjeux relatifs à la transition écologique et solidaire

Le CAUE est un organisme d'échelle départementale investi d'une mission d'intérêt public. Sa mission est de promouvoir la **qualité architecturale, urbaine et paysagère**. Le service du CAUE est **de nature technique, pédagogique et culturelle**.

Le CAUE s'adresse à un public varié : élus, techniciens, professionnels, particuliers, enseignants, scolaires, etc. Il **conseille, forme, informe et sensibilise**.

Il apporte ses compétences aux maîtres d'ouvrage publics et privés pour permettre de **mener à bien des projets** d'architecture, d'urbanisme et de paysage, des opérations d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie. **Il valorise les aspects qualitatifs, patrimoniaux et culturels** dans chaque démarche entreprise, en développant une **vision prospective** qui répond aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Il dispose de statuts-types et répond aux nécessités de lisibilité et d'économie des moyens par le positionnement d'**une offre de services en amont et différents de celle d'autres ingénieries publiques et qui n'entre pas en concurrence avec celle du secteur privé**.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

AIDE À LA DÉCISION ET ACCOMPAGNEMENT

Réaménager le centre bourg, réhabiliter un bâtiment communal, en construire un neuf ou en acquérir un nouveau, repenser les circulations et le stationnement, recourir à un architecte ou à un paysagiste, associer la population à mon projet, accueillir de nouvelles familles, créer un jardin partagé, etc.

AUTANT DE QUESTIONS ET DE PRÉOCCUPATIONS SUR LESQUELLES LE CAUE DE LA CHARENTE PEUT VOUS AIDER

Le CAUE intervient à votre demande en amont de la décision que vous devez prendre pour vous aider à évaluer le besoin, engager une initiative, mettre en place une idée en matière d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de développement.

Il vous propose son aide en matière d'accompagnement méthodologique et technique tout au long de votre démarche. Selon la nature et l'ampleur du projet, il vous présente les outils les mieux adaptés à votre situation et vous aide à les mettre en oeuvre.

En cours d'étude, il vous accompagne dans le suivi des démarches avec le ou les concepteurs.

Il vous propose également un accompagnement sur le long terme pour vous aider dans vos choix, la définition d'une stratégie, la mise en place d'une participation citoyenne en matière d'urbanisme, d'aménagement, de construction et de développement durable.

Ainsi, par son accompagnement, le CAUE de la Charente aide les décideurs et maîtres d'ouvrage publics dans leurs responsabilités, à penser un territoire adapté aux besoins locaux, à programmer des actions cohérentes, à engager la participation des usagers ainsi que le débat public et à programmer des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipement, d'espaces publics et de développement communal ou intercommunal.

CONSEIL

Le CAUE accompagne les collectivités par une approche pluridisciplinaire qui combine les aspects architecturaux, urbanistiques, paysagers, patrimoniaux et énergétiques.

Il apporte une vision globale, envisage l'opportunité d'élargir la réflexion et intègre les différentes échelles, de la parcelle au territoire, du bâtiment au centre-bourg, de la rue au quartier.

Il aide les élus sur des problématiques locales en inscrivant celles-ci dans les enjeux nationaux.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Maintenir ou développer l'attractivité d'un centre-bourg, implanter un nouvel équipement au service des habitants, favoriser la fréquentation touristique et/ou la pratique de loisirs, etc. Autant de projets qui concourent au développement du territoire et qui participent d'une dynamique pour la vie locale. L'ensemble de ces évolutions appelle une connaissance de votre territoire, des compétences pluridisciplinaires et une approche transversale que le CAUE peut mobiliser. Ainsi, il vous aide à bien identifier les objectifs poursuivis, à prendre en compte le contexte local. Par son professionnalisme et son objectivité son appui constitue un atout pour favoriser la réussite de votre projet.

HABITAT

Une opération d'habitats peut permettre d'augmenter la population communale, ou répondre aux nouveaux besoins générés par son évolution ou encore la diversifier en attirant de nouveaux ménages. Elle peut aussi relever de l'amélioration de la qualité du bâti et notamment de la performance énergétique, de la résorption de la vacance, du caractère patrimonial du tissu urbain ou du bâti lui-même. Le CAUE peut vous aider à identifier les besoins, définir une stratégie d'ensemble en considérant l'ensemble de vos bâtiments susceptibles de faire l'objet d'une intervention, réfléchir à la conception urbaine la mieux adaptée, envisager avec vous les procédures à mettre en oeuvre et les solutions architecturales souhaitables et anticiper le montage d'opération, aussi bien en cas d'opération communale qu'en cas d'opération privée

STRATEGIE ET PLANIFICATION

A quoi souhaiterais-je que le territoire ressemble dans 5 ou 10 ans ? Dans quelles directions orienter l'évolution de la commune ? Quels projets favoriser, et comment m'y prendre ? Pour éviter le tâtonnement, les actions au coup par coup et préserver l'avenir, une stratégie territoriale s'impose ! En amont des projets, la stratégie territoriale et le document de planification permettent de fixer des priorités, de définir les étapes à suivre, d'identifier les outils à mobiliser. Le CAUE vous accompagne dans l'anticipation, la préparation et le suivi des documents de planification comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) et les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Les territoires regorgent de vieux murs, d'arbres remarquables, de fermes ancestrales, de coteaux boisés ou cultivés, de vues sur des bâtiments séculaires, de puits et de lavoirs, etc. Autant de ressources qui composent l'identité de la Charente et qu'il s'agit de mettre en valeur au profit de son dynamisme. Vous vous demandez peut-être si tel élément présente un intérêt particulier, s'il faut le conserver ? et si oui avec quels outils ? De quelle façon votre projet peut entrer en corrélation avec le «déjà là». Les professionnels du CAUE sont là pour répondre à vos questions et vous aider, le cas échéant, à intégrer ce qui relève du patrimoine commun dans vos réflexions et vos projets.

BÂTIMENTS

Prévoir l'entretien de bâtiments, envisager leur transformation ou leur extension, réfléchir à leurs usages, améliorer leur performance énergétique, anticiper leur intégration dans leur environnement, mesurer l'opportunité d'une acquisition immobilière ou optimiser l'usage du parc existant.
Le CAUE vous épaule dans des démarches souvent plus complexes qu'il n'y paraît a priori - la définition précise des éléments de programmation notamment constitue une étape préalable indispensable à tout projet. Le conseil du CAUE vise à vous permettre de préciser vos besoins et attentes en tant que maître d'ouvrage et de définir les orientations souhaitées avant l'éventuelle consultation d'un maître d'oeuvre.

ESPACES PUBLICS

Qualité des espaces publics, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sécurisation des déplacements piétons et cycles, capacité en stationnement, gestion des espaces verts et des parcs... les raisons d'aménager l'espace sont nombreuses. Les espaces publics sont au coeur de la qualité de vie au sein des bourgs. Si les travaux d'aménagement génèrent des coûts souvent importants, l'embellissement peut aussi relever d'une approche plus modeste. En amont de l'appel à un professionnel, le CAUE vous aide à soulever les enjeux à prendre en compte, à faire le tri parmi les choix possibles, et à développer des premières pistes d'aménagement adaptées au contexte local en vue d'une cohérence d'ensemble respectueuse du caractère des lieux. De quoi faciliter le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée !

CONSEIL

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE : DU SUR MESURE, EN AMONT ET TOUT AU LONG DU PROJET

FAIRE ÉMERGER LES INTENTIONS DE PROJET
ÉTAPES PRÉALABLES

- RÉ-INTERROGER LE PROJET ET PRÉCISER LA DEMANDE
- METTRE LE PROJET EN PERSPECTIVE DES BESOINS ET DES AUTRES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ
- CONVENIR ENSEMBLE D'UNE MÉTHODE DE TRAVAIL
- COMBINER L'APPROCHE PROFESSIONNELLE DU CAUE AVEC LA CONNAISSANCE PRÉCIEUSE DES ACTEURS LOCAUX
- NOURRIR LA RÉFLEXION PAR DES PROJETS RÉFÉRENTS
- SENSIBILISER ET FORMER LES ÉLUS ET LES TECHNICIENS AUX PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

PRÉPARER LE PASSAGE À L'ACTE
ÉTAPES PRÉPARATOIRES

- AIDER A DÉFINIR PRÉCISÉMENT LES ATTENDUS DE LA COLLECTIVITÉ
- ENVISAGER LES MOYENS ET LES METHODES LES MIEUX ADAPTÉS AUX RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ
- ANTICIPER LA RELATION AVEC LA MAITRISE D'ŒUVRE OU ENVISAGER UNE INTERVENTION EN RÉGIE
- AIDER À ÉLABORER LE CAHIER DES CHARGES
- PARTICIPER AU CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

ACCOMPAGNER LE PROJET
ÉTAPES CLEFS

- PASSER LE RELAIS ET TRANSMETTRE LE FRUIT DU TRAVAIL RÉALISÉ
- RAPPELER LES INTENTIONS DE LA COLLECTIVITÉ
- RESTER DISPONIBLE POUR FAVORISER LA CONTINUITÉ DE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

Le CAUE accompagne les collectivités et leurs groupements **dès l'inititative du projet, avant même l'engagement d'une démarche formelle**. Il favorise, **tout au long du processus** de fabrication du projet, les conditions propices à la réalisation d'**opérations de qualité**.

CONSEIL

En plus du conseil apporté aux collectivités pour leurs projets, le CAUE accompagne les projets des maîtres d'ouvrage privés en conseillant d'une part les particuliers et d'autre part les services instructeurs en charge de l'application du droit des sols.

Le double positionnement auprès des particuliers et des collectivités assure une fluidité et une cohérence dans la mise en œuvre des projets.

CONSEIL AUPRÈS DES SERVICES INSTRUCTEURS

Le CAUE propose un conseil aux services instructeurs en charge de l'application du droit des sols et aux maires qui délivrent l'autorisation. Au-delà du bon usage des règles d'urbanisme en vigueur, l'architecte du CAUE apporte ses compétences professionnelles empreint de ses connaissances en matière de patrimoine du territoire où doit s'implanter le projet et d'intégration urbaine et environnementale. L'accompagnement du CAUE permet ainsi de qualifier l'instruction des dossiers (permis de construire, permis d'aménager, autorisations de travaux).

CONSEIL AUPRÈS DES PARTICULIERS

Le CAUE propose aux particuliers des consultations gratuites pour leurs projets de construction, d'extension, de rénovation, d'énergie renouvelable, d'aménagement de jardin, de création de gîte rural, de bâtiment agricole, etc. L'architecte, la paysagiste et le conseiller en énergie apportent un regard expert et neutre. En tenant compte des besoins, du budget, des souhaits et des usages du particulier, le conseil vise à préciser le projet et à le qualifier sans pour autant se charger de la conception du projet (documents graphiques, suivi de chantier) qui reste la mission du maître d'oeuvre. Les consultations ont lieu au CAUE ou dans les permanences réparties sur l'ensemble de la Charente. Le conseil est gratuit, non-contractuel et consultatif.

FORMATION

La formation est l'une des quatre missions attribuées aux CAUE par la loi sur l'architecture. Depuis la loi LCAP relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les CAUE sont même dotés de droit de l'agrément qui autorise de dispenser de la formation aux élus locaux.

Ils contribuent ainsi, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

CATALOGUE DE FORMATIONS

Destinées aux élus, aux techniciens des collectivités, aux personnes publiques associées, aux professionnels et aux étudiants, les formations proposées par le CAUE portent sur l'ensemble de ses domaines d'intervention. Ayant pour objectif la qualité des stratégies de développement territorial, des opérations d'aménagement, de construction et d'embellissement, elles s'attachent à former les participants aux pratiques et outils disponibles qui peuvent conduire aux objectifs de leurs projets en cours ou à venir. Organisées sur plusieurs jours, en journés entières ou en demi-journées, par grands ou petits groupes, elles sont conçues de manière à s'adapter au mieux aux sujets, aux objectifs pédagogiques et aux obligations des publics visés. Et elles s'attachent à combiner les aspects théoriques et pratiques.

FORMATIONS SUR-MESURE

Dans le cadre de la mission de conseil exercée par le CAUE auprès des territoires, des besoins particuliers peuvent émerger et rendre nécessaire la mise en place de formations sur-mesure. Celles-ci sont destinées aux élus et aux professionnels des collectivités. Adaptées à l'identité et au contexte du territoire concerné, elles sont conçues de manière à répondre aux besoins identifiées et à trouver un écho au regard des problématiques du territoire.

SENSIBILISATION INFORMATION

Les missions de sensibilisation et d'information comptent parmi les fondamentaux de la mission de service public confiée aux CAUE par la loi sur l'architecture. Elles visent les maîtres d'ouvrage publics et privés, les professionnels, le grand public et les scolaires.

Le CAUE contribue ainsi à la construction d'une culture commune en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage, préalable déterminant pour l'élaboration de projets de qualité.

CONFERENCES

Les pratiques en aménagement, architecture et paysage sont en perpétuelle évolution, au gré des enjeux, des besoins, des modes de vie, etc. A l'occasion de rencontres et de conférences, le CAUE propose des éclairages à destination des professionnels, des élus et du grand public sur des sujets divers qui relèvent des problématiques qu'il rencontre quotidiennement sur le terrain dans sa mission de conseil. Ces manifestations permettent à chacun de s'enrichir du regard et de l'expérience d'élus, de sociologues, de chercheurs, ou de professionnels du cadre de vie qui s'illustrent par leurs pratiques innovantes et la qualité de leurs actions. Elles ont aussi vocation à nous permettre d'échanger à propos des initiatives, des difficultés ou des solutions mises en oeuvre en Charente.

VOYAGES D'ÉTUDE

Rien de tel que de voir par ses propres yeux, d'échanger sur place avec les porteurs de projet, d'identifier *in situ* les problématiques qui ont été à la base du projet, d'en comprendre les enjeux et de constater les effets. Aussi, le CAUE organise-t-il régulièrement des voyages d'étude pour les élus, les techniciens et les professionnels. Ces voyages consistent à aborder des thématiques qui relèvent de l'urbanisme, de l'architecture ou du paysage afin de comprendre comment raisonnent d'autres acteurs des départements voisins qui font face à des situations comparables aux territoires charentais.

BALADES URBAINES

Parfois, à force de les côtoyer chaque jour, les éléments qui nous entourent nous paraissent banals. On ne voit plus l'intérêt ni la beauté qu'ils renferment, on s'interroge quant à leur valeur patrimoniale, on se questionne sur leurs raisons d'être. Les balades urbaines animées par un professionnel du CAUE permettent de découvrir ou redécouvrir - et ainsi de se réapproprier - les lieux de vie du quotidien. Ces actions constituent l'occasion d'engager des débats riches avec les participants quant à leurs pratiques, voire pourquoi pas ? quant au devenir de ces espaces. Elles peuvent aussi permettre de partager les connaissances rassemblées lors de l'élaboration d'un document de planification (PLU) sur l'histoire du village, son architecture, son évolution paysagère, sa biodiversité, etc. Menées en collaboration avec le cabinet d'études, elles s'inscrivent alors dans une démarche de concertation en partageant et valorisant cette richesse auprès des habitants.

BALADES THERMOGRAPHIQUES

Pour aider les particuliers à identifier la nécessité d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments, le CAUE propose d'animer des balades thermographiques avec les communes concernées. Ces rencontres consistent à visualiser grâce à une caméra thermique les sources de déperdition de chaleur lors de soirées ouvertes à tous au cours de l'hiver. Ainsi, le sujet de la rénovation thermique est abordé de manière concrète avec le plus grand nombre qui peut ensuite solliciter individuellement le conseil apporté sur ces qestions par le CAUE aux particuliers.

GRAND PUBLIC

Notre environnement, qu'il soit urbain, périurbain ou rural, les paysages que l'on traverse et que l'on compose, les ressources naturelles mais aussi budgétaires que nous mobilisons, la qualité de notre habitat, l'organisation de nos mobilités, etc. sont l'affaire de tous. «*Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage*» constitue l'une des missions fondamentales attibuées au CAUE par les lois de 1977 puis 2016. Aussi le CAUE propose-t-il des actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public. L'ampleur de la tâche se mesure au caractère majeur des enjeux actuels et à venir. Pour cela, le CAUE se mobilise pour élaborer des contenus clairs et pédagogiques et toujours proposer des exemples d'application concrets qui illustrent des propos plus théoriques.

JEUNE PUBLIC

Le CAUE organise, auprès des jeunes générations, de l'école primaire jusqu'au lycée et même aux étudiants, des actions de sensibilisation aux enjeux qui relèvent de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'énergie. En classe, sur site ou au CAUE, ces actions prennent la forme d'ateliers de réflexion sur les transformations de leur quartier, d'ateliers de jardinage, de visite de bâtiments emblématiques, ou encore d'animations pédagogiques à partir d'expositions sur les thèmes de l'énergie. Chaque action est pour les plus jeunes l'occasion de s'approprier les enjeux inédits qui les concernent déjà.

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE)

SON RÔLE, AU NIVEAU NATIONAL :

. animer, informer, favoriser la capitalisation et la mutualisation des savoir-faire et activités départementales

. apporter des services individualisés et collectifs aux membres

. produire en réseau

. assurer la représentation des CAUE dans les concertations nationales notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois

. assurer une veille législative et réglementaire

. développer des partenariats

. assurer la promotion des CAUE

. organiser des rencontres, des congrès et colloques avec ses partenaires

LES 93 CAUE ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE EN 2018

c|a.u.e
Fédération nationale

L'Union régionale de Nouvelle Aquitaine (URCAUE)

SON RÔLE, AU NIVEAU RÉGIONAL :

. représenter les CAUE auprès des institutions et acteurs régionaux

. favoriser le partage et la mutualisation des pratiques

. produire en réseau

. développer des partenariats avec les acteurs régionaux

. conduit les opérations spécifiques d'intérêt régional.

. assure aussi la coordination des actions de formation des personnels des CAUE de Nouvelle-Aquitaine

UR
c|a.u.e
Nouvelle-Aquitaine

Adhérer au CAUE c'est

. **manifester** son attachement à la qualité du cadre de vie, au respect de l'environnement et à l'aménagement durable du territoire

. **s'inscrire** dans un réseau de compétences et de réflexion à l'échelle du département, préparer l'organisation future des territoires et contribuer à l'amélioration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des opérations.

. **s'associer** à la démarche culturelle du CAUE pour mon territoire.

. **soutenir** le CAUE dans sa mission de service public décrite dans la Loi du 3 janvier 1977 et s'associer à sa démarche culturelle pour mon territoire

Mais aussi

. **bénéficier** de l'accompagnement sur-mesure d'une équipe pluridisciplinaire pour les projets communaux ou intercommunaux en architecture, urbanisme, paysage et économies d'énergie

. **être invité** aux manifestations organisées par le CAUE (conférences, expositions, formations, etc.) ;

. **bénéficier** de tarifs préférentiels pour participer aux formations et aux voyages d'étude ;

. **profiter** du prêt gratuit des expositions (hors assurance et port) ;

. **accéder** à l'intégralité du fonds documentaire.

Téléchargez le bulletin d'adhésion sur www.CAUE16.fr

Communes adhérentes en 2019

Intercommunalités adhérentes en 2019

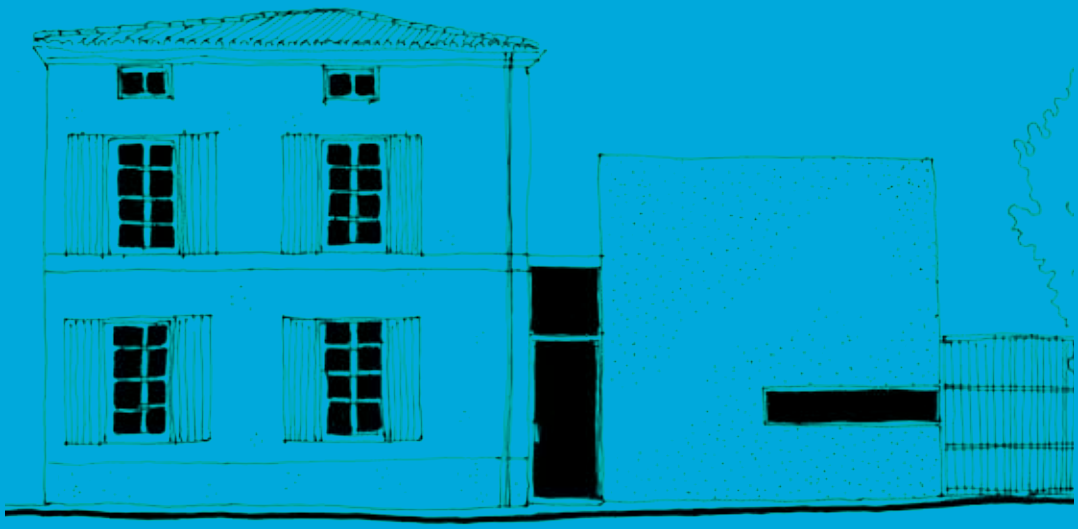

Charente
c|a.u.e

31 boulevard Besson Bey
16 000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 95 93
contact@caue16.fr

www.caue16.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT